

Formation Initiale des Acteurs à la Prévention des Risques liés à l'Activité Physique en Industrie, BTP, Commerce et Activités de Bureau (PRAP IBC)

Durée de la formation : 14 heures en présentiel

Public : Toute personne travaillant exerçant une activité physique.

Nombre de stagiaires : 10 stagiaires maximum

Lieu de la formation : Centre de formation ou Entreprises

Objectifs pédagogiques

Le formateur doit développer chez le stagiaire les compétences lui permettant d'être capable :

- de se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement.
- d'observer et d'analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues.
- de participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement et sa prévention.

Pré requis : Aucun

Animation : La formation est animée par un formateur certifié selon le référentiel du dispositif. Le formateur est également rattaché à un organisme de formation habilité INRS.

Méthodes pédagogiques

Les méthodes pédagogiques : heuristique, démonstrative et applicative.

Elles combinent les connaissances apportées par le formateur et les exercices pratiques adaptés aux risques professionnels identifiés dans l'entreprise.

Matériels et Ressources pédagogiques

- Ordinateur, vidéo projecteur, diaporamas, photos, vidéos
- Ressources documentaires INRS
- 1 caisse avec poignées et 1 caisse sans poignées

Suivi : Fiche d'émargement signée par demi-journée

Validation de la formation : suivre l'intégralité de la formation et réussir aux épreuves certificatives. Chaque stagiaire ayant rempli les conditions d'examen obtient un Certificat d'Acteur PRAP IBC. L'épreuve de certification s'appuie sur les critères de validation du document de référence de l'INRS (Grille de certification acteur PRAP).

Validité du certificat : le Certificat d'acteur PRAP IBC est valide pendant 02 ans. L'Acteur PRAP IBC après 02 ans doit suivre une formation « Maintien et Actualisation des Compétences (MAC) d'une durée de 07 heures pour une actualisation ou une remise à jour de ses compétences PRAP IBC.

Programme Formation Initiale des Acteurs à la Prévention des Risques liés à l'Activité Physique en Industrie, BTP, Commerce et Activités de Bureau (PRAP IBC)

1^{ère} demi-journée

Accueil des stagiaires

- Tour de table
- Présentation de la formation et la démarche de prévention en entreprise
- Les différentes atteintes liées à l'activité physique professionnelle et leur impact sur la santé des travailleurs
- Présentation des enjeux humains, juridiques, financiers et sociétaux de la prévention des risques dans l'entreprise
- Présentation des 4 étapes de la prévention : Mobiliser, Investiguer, Maitriser, Evaluer
- Les différents acteurs internes et externes de la prévention des risques professionnels dans l'entreprise
- Définir les notions de Danger, Risque, Situation dangereuse, Elément déclencheur
- Les types de risques professionnels

2^{ème} demi-journée

- Connaître le fonctionnement du corps humain
- Les différentes atteintes de l'appareil locomoteur et leurs conséquences sur la santé
- Repérer les limites du fonctionnement du corps humain et les facteurs de risques d'origine biomécanique, psychosociale et ceux liés à l'environnement physique
- Observer et décrire son activité de travail en prenant en compte sa complexité
- Identifier et caractériser les risques potentiels liés à l'activité physique
- Analyser les différentes causes d'exposition à ces risques potentiels
- Epreuve certificative séquentielle

3^{ème} demi-journée

- Mise en place des actions pour maitriser les causes d'exposition identifiées
- Agir sur l'ensemble des déterminants de sa situation de travail
- Prendre en compte les 9 principes généraux de prévention
- Epreuve certificative séquentielle

4^{ème} demi-journée

- Connaître et appliquer les principes de sécurité physique et d'économie d'effort à l'ensemble de ses situations de travail
- Connaître et utiliser les différents équipements mécaniques et aides à la manutention
- Épreuve certificative finale
- Evaluation à chaud de la formation
- Bilan de la formation